

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication : **3 149 876**

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **23 06095**

⑤1 Int Cl⁸ : **B 65 D 1/02 (2023.01), B 65 D 77/04, 65/46**

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 15.06.23.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 20.12.24 Bulletin 24/51.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : **GREEN GEN TECHNOLOGIES**
Société par actions simplifiée — FR.

⑦2 Inventeur(s) : **DE ROANY James, DELAYRE Denis**
et **LE COCGUIC Jean.**

⑦3 Titulaire(s) : **GREEN GEN TECHNOLOGIES Société**
par actions simplifiée.

⑦4 Mandataire(s) : **CABINET HERRBURGER.**

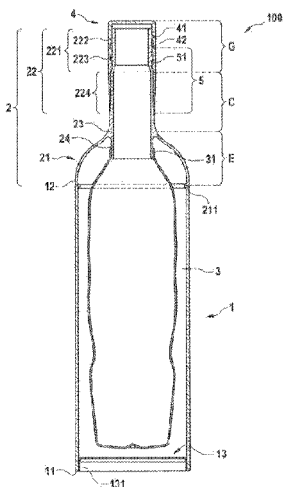
⑤4 Bouteille en matières recyclables.

⑤7 TITRE : Bouteille en matières recyclables

Bouteille en matière recyclable composée d'une coque
rigide recevant une poche souple (3) délimitant le volume
étanche de la bouteille.

La coque rigide est formée par un corps (1), composé
d'un manchon ayant une extrémité inférieure (11) fermée
par un fond (13), et une tête (2) mise en forme d'épaule (E),
de col (C) et de goulot (G) et à laquelle est reliée la poche
souple (3) ; la tête est fixée au bout supérieur (12) du corps
(1).

Le goulot (G) est fermé par une capsule.
Figure 2A



FR 3 149 876 - A1



Description

Titre de l'invention : Bouteille en matières recyclables

DOMAINE DE L'INVENTION

- [0001] La présente invention se rapporte à une bouteille réalisée en des matières recyclables notamment autres que le verre. La bouteille est en forme de coque rigide recevant une poche souple.
- [0002] Cette bouteille est un récipient destiné à recevoir des liquides alimentaires ou non alimentaires.
- [0003] Le terme « bouteille » selon la présente invention englobe toutes les formes de récipient de préférence imitant la forme traditionnelle, ayant un corps cylindrique se terminant en partie supérieure par un goulot relié au corps par une zone transitoire formant l'épaule et recevant un organe d'obturation en forme notamment de capsule vissée sur le goulot.

ETAT DE LA TECHNIQUE

- [0004] On connaît des récipients en des matières plus économiques que le verre, formés d'une coque rigide correspondant à une forme de bouteille et dont la cavité est occupée par une poche souple, étanche, recevant le liquide ou, plus généralement, le produit fluide ou pâteux, conditionné dans la bouteille par exemple selon le document US 4 256 231.
- [0005] Mais, en général, ces bouteilles, flacons ou autres sont réalisés dans des combinaisons de matières difficilement séparables pour leur recyclage et donc finalement non recyclables.
- [0006] BUT DE L'INVENTION
- [0007] La présente invention a pour but de développer une bouteille ressemblant à une bouteille en verre, mais composée de matières ou de matériaux recyclables, facilement séparables et utilisables comme des bouteilles traditionnelles dans des installations de remplissage et de conditionnement, des lignes d'embouteillage, des caisses ou des casiers de transport.

EXPOSE ET AVANTAGES DE L'INVENTION

- [0009] A cet effet, l'invention a pour objet une bouteille réalisée dans des matières recyclables du type défini ci-dessus caractérisée en ce que la coque rigide est formée par un corps et une tête, le corps est composé d'un manchon ayant une extrémité inférieure fermée par un fond et une extrémité supérieure, la tête est mise en forme d'épaule, de col et de goulot et la poche souple est fixée à la tête elle-même fixée au bord supérieur du corps, le goulot recevant une capsule.
- [0010] Une telle bouteille est particulièrement simple à fabriquer puisqu'elle se compose

d'éléments distincts, facilement assemblables, à savoir le corps de la bouteille avec son fond, de préférence, emboîté et la tête constituée par une pièce mise en forme d'épaule, de col et de goulot ; cette pièce peut être réalisée par moulage / injection en une matière plastique recyclable. Cette tête reçoit la poche souple et constitue ainsi un ensemble qui s'emboîte dans le corps et se fixe à celui-ci par le bord inférieur de la tête. La simplicité du recyclage découle de cette structure de la bouteille.

- [0011] Suivant une caractéristique avantageuse, la tête est composée d'une jupe formant l'épaule et se fixant au corps et d'un manchon supérieur formant le col et recevant un manchon intérieur muni en partie supérieure d'un filetage pour la capsule, le manchon supérieur se poursuivant dans la jupe par un prolongement intérieur pour recevoir l'embouchure de la poche souple.
- [0012] Cette forme de réalisation particulièrement simple, constitue un ensemble rigide qui coopère avec le corps de la bouteille pour en assurer la forme quels que soient les efforts extérieurs exercés sur la bouteille.
- [0013] La tête peut être tenue par le col et le goulot, sans risque lorsque la bouteille est remplie.
- [0014] Cette tête s'assemble facilement à la poche et constituant ainsi un sous-ensemble facile à fabriquer et manœuvrer pour l'assembler au corps.
- [0015] Suivant une autre caractéristique, la tête est composée d'une jupe formant l'épaule et se fixant au corps et d'un manchon supérieur formant le col et recevant un manchon intérieur muni en partie supérieure d'un filetage pour la capsule, le manchon supérieur se poursuivant dans la jupe par un prolongement intérieur pour recevoir l'embouchure de la poche souple.
- [0016] Cette forme de réalisation est particulièrement avantageuse pour le conditionnement de certains liquides dans la bouteille partiellement assemblée sans que le goulot avec le filetage recevant la capsule ne soit mis en place dans la tête.
- [0017] La capsule peut ainsi être installée directement sur le manchon intérieur, d'une manière inviolable et l'ensemble mis en place après le remplissage de la bouteille.
- [0018] Selon une autre caractéristique, le manchon supérieur est bordé extérieurement par une collerette et, le manchon intérieur comporte une collerette de butée sous son filetage extérieur pour définir et limiter son enfoncement dans le manchon supérieur. Cette collerette facilite le bon positionnement du manchon intérieur.
- [0019] Suivant une autre caractéristique, la jupe, le manchon supérieur et le prolongement intérieur sont réunis par une couronne de jonction. Cette couronne de jonction est constituée par une épaisseur de matière à la jonction en forme de Y du manchon supérieur avec la jupe et le prolongement intérieur.
- [0020] Cette jonction rigidifie la tête et en particulier elle permet de tenir la bouteille par son goulot sans risque de déformation.

- [0021] Suivant une autre caractéristique, la tête est formée d'une jupe en anneau circulaire plat relié au manchon supérieur formant directement le goulot muni d'un filetage recevant la capsule.
- [0022] Ce type de tête réalise une bouteille cylindrique ayant un dessous et un dessus plats, le dessus n'ayant en relief que le manchon supérieur formant le goulot.
- [0023] Suivant une caractéristique particulièrement avantageuse, le corps et le fond de la bouteille sont en carton ou un matériau assimilable à du carton, le corps par un manchon de carton, par exemple, de forme cylindrique de section circulaire ou polygonale et le fond est une pièce en carton embouti, qui est emboîtée dans le dessous du manchon formant le corps. Ce fond est, de préférence, emboîté et collé au corps. Cet ensemble en carton est, de préférence, assemblé séparément, avant la mise en place de la tête avec sa poche souple sur le dessus du manchon.
- [0024] Suivant une autre caractéristique, la tête, la capsule et la bague de garantie sont en polyéthylène.
- [0025] L'ensemble de la bouteille ainsi réalisé dans des matériaux recyclables, est facilement décomposable en ses éléments recyclables séparément.

Brève description des dessins

- [0026] La présente invention sera décrite ci-après de manière plus détaillée à l'aide de trois modes de réalisation d'une bouteille selon l'invention représentés dans les dessins annexés dans lesquels :
- [0027] [Fig.1A] vue éclatée d'un premier mode de réalisation de bouteille,
- [0028] [Fig.1B] vue éclatée d'un second mode de réalisation d'une bouteille,
- [0029] [Fig.1C] vue éclatée d'un troisième mode de réalisation d'une bouteille,
- [0030] [Fig.2A] vue en coupe axiale du premier mode de réalisation,
- [0031] [Fig.2B] vue en coupe axiale du second mode de réalisation,
- [0032] [Fig.2C] vue en coupe axiale du troisième mode de réalisation,
- [0033] [Fig.3] vue extérieure combinée de la partie supérieure des trois modes de réalisation de la bouteille,
- [0034] [Fig.4] vue en coupe axiale de la partie supérieure des trois modes de réalisation de la bouteille selon l'invention,
- [0035] 1 DESCRIPTION DE MODES DE REALISATION DE L'INVENTION
- [0036] Selon les figures 1A, 1B un premier mode de réalisation de la bouteille 100a se compose d'un corps surmonté d'une tête 2 à laquelle est fixée une poche souple 3 logée dans le corps 1 et recevant le liquide.
- [0037] La tête 2 se compose d'une jupe 21 formant l'épaule E rejoignant un manchon supérieur 22 formant le col C. La partie supérieure 221 du manchon 22 forme le goulot G muni d'un filetage 222 et d'une collerette 223 notamment une collerette de retenue.

- [0038] La bouteille 100a est fermée par une capsule 4 vissée sur le filetage 222 et combinée à une bague de garantie 5 coiffant le goulot G sous le filetage et s'accrochant à la collerette 223.
- [0039] La capsule 4 se détache de la bague 5 par son dévissage, laissant en place la bague de garantie 5 retenue par la collerette 223.
- [0040] De façon plus détaillée, selon la vue en coupe de la [Fig.2A], le corps 1 est une surface cylindrique de section circulaire dont le dessous 11 est fermé par un fond emboîté 13 et le dessus reçoit la tête 2.
- [0041] Le filetage 222 du goulot G est terminé par un anneau et en dessous de celui-ci une collerette de retenue 223 pour la bague de garantie 5 combinée à la capsule 4.
- [0042] La capsule 4 a un filetage 41 correspondant au filetage 222 du goulot et en dessous de son filetage, la capsule 4 est combinée à une bague de garantie 5 munie de griffes ou d'une collerette d'accrochage 51 pour venir sous la collerette de retenue 223 du goulot G par le vissage de la capsule 4 sur le goulot.
- [0043] Le manchon supérieur 22 rejoint la base du col C qui est une zone en forme de couronne de jonction 23 à laquelle se raccorde la jupe 21 qui se termine en dessous par un bord 211 avec un décrochement pour s'engager et se fixer sur le bord supérieur 12 du corps 1.
- [0044] Le manchon supérieur 22 descend au-delà de la couronne de jonction 23 dans la jupe par un prolongement intérieur 224 en saillie dans l'épaule E (jupe) et recevant l'embouchure 31 de la poche souple 3.
- [0045] La couronne de jonction 23 a une section renforcée pour la tenue du manchon supérieur 22 à sa réunion avec le prolongement intérieur 24.
- [0046] La couronne de jonction 23 remonte par son épaisseur augmentée jusqu'au goulot pour former un décrochement 231 par la réduction d'épaisseur de sa paroi jusqu'à l'épaisseur de la partie supérieure 221 pour assurer la continuité au niveau du bord inférieur de la surface extérieure de la bague 6.
- [0047] La poche souple 3 est fixée au prolongement intérieur 24 avant l'assemblage de la tête 2 au corps 1.
- [0048] Le fond 13 peut être emboîté dans le corps 1 avant ou après la mise en place de la tête 2.
- [0049] Le corps 1 est un manchon en carton, en général de forme cylindrique, de section circulaire. Mais cette forme du corps qui correspond à la forme la plus habituelle des bouteilles, notamment de vin n'est pas limitative. Elle peut également être de forme cylindrique de section arrondie (c'est-à-dire ovale, elliptique) ou polygonale, régulière ou non régulière.
- [0050] Dans ce cas, la base de la tête 2 au niveau de l'épaule E rejoignant le bord 211 aura une forme adaptée à la forme arrondie ou polygonale du bord supérieur 12 du corps 1

pour permettre l'assemblage, notamment par emboîtement.

- [0051] Enfin, le corps de bouteille traditionnelle, cylindrique, peut également être non cylindrique en respectant toutefois une forme de son bord supérieur 12 pour que cette forme soit compatible avec la forme possible du bord inférieur 211 de la jupe 21.
- [0052] Le dessus 2 est une pièce moulée / injectée, de préférence en polyéthylène ou autre matière plastique compatible, notamment biocompatible et recyclable.
- [0053] Les figures 1B, 2B montrent un deuxième mode de réalisation de la bouteille 100b, dont les éléments analogues ou identiques à ceux du premier mode de réalisation porteront les mêmes références numériques sans suffixe alphabétique. Les composants analogues, mais non identiques porteront la même référence numérique, mais suivie du suffixe b.
- [0054] La bouteille 100b comprend un corps cylindrique 1 de section circulaire dont le dessous est fermé par un fond emboîté 13 comme dans le premier mode de réalisation. Le bord supérieur 12 du corps cylindrique reçoit une tête 2b qui forme l'épaule E, le col C et le goulot G de la bouteille.
- [0055] La tête 2b a un manchon supérieur 22b qui forme une collerette de butée 223. Le manchon supérieur 22b reçoit un manchon intérieur 25 formant le goulot G. Le manchon intérieur 25 a une extrémité fileté 251 pour recevoir la capsule 4 et une collerette 252 pour venir contre la collerette supérieure de butée 225b lorsque le manchon intérieur 25 est engagé dans le manchon supérieur 22b formant une partie du col.
- [0056] Le manchon supérieur 22b rejoint une jupe 21b arrondie, évasée formant l'épaule E et le col C de la bouteille. Cette jupe 21b se termine en partie inférieure par un bord 211b avec un décrochement pour se positionner sur le bord supérieur 12 du corps 1 comme dans le premier mode de réalisation.
- [0057] Le manchon supérieur 22b formant une partie du col et la jupe 21b se rejoignent dans une couronne de jonction 23b. Le manchon supérieur 22b se prolonge en dessous de la couronne de jonction 23b par un prolongement intérieur 24b venant en saillie dans la jupe 21b et recevant l'embouchure 31 de la poche souple 3.
- [0058] Le manchon intérieur 25 a une paroi plus épaisse que celle du manchon supérieur 22 et renforce ainsi le manchon supérieur 22b, la couronne de jonction 23b et le prolongement intérieur 24b auquel est fixée l'embouchure 31 de la poche souple 3.
- [0059] La matière du manchon intérieur 25 peut être différente de celle de la tête 2b, par exemple, en fonction du liquide remplissant la bouteille qui est, par exemple, un liquide autre que du vin ou un liquide alimentaire. Il en est de même de la qualité de la matière de la poche souple 3.
- [0060] Le manchon intérieur 25 peut également avoir un filetage particulier tel qu'un filetage de sécurité pour des bouteilles recevant certains liquides non alimentaires,

détergent ou autre. La capsule 5 peut, dans ces conditions, être assemblée au filetage 251 par une liaison de type inviolable et constituer une combinaison (manchon intérieur 25 + capsule 4) réalisée et assemblée séparément de la bouteille pour être reliée à la bouteille après son remplissage.

- [0061] La collerette 225b facilite la préhension de la bouteille encore ouverte (sans son manchon intérieur 25 et la capsule 4) pour les opérations de transport, de manutention et de remplissage.
- [0062] Dans ce mode de réalisation comme dans le mode de réalisation précédent, le corps 1 est un cylindre en carton, par exemple, de section circulaire. Le fond emboîté 13 est, de préférence, également, une pièce en carton, mise en forme de couvercle avec un rebord 131 pour former le jable de la bouteille. Le fond emboîté 13 est, de préférence, collé à l'intérieur du corps cylindrique 1. Il en est de même de la tête 2 dont le bord inférieur 211 coiffe le bord supérieur 12 du corps 1 en étant collé à celui-ci.
- [0063] L'assemblage du manchon supérieur 22b et du manchon intérieur 25 est, de préférence, collé.
- [0064] Les pièces composant la tête 2b, à savoir, la jupe 21b, le manchon supérieur 22b, le prolongement intérieur 24b et le manchon intérieur 25 sont, de préférence, réalisés en polyéthylène. Il en est de même de la capsule vissée sur le goulot. La poche souple 3 est, de préférence, aussi en polyéthylène.
- [0065] Selon les figures 1C, 2C, le troisième mode de réalisation de la bouteille 100c selon l'invention se compose d'éléments en partie identiques à ceux du premier mode de réalisation qui porteront les mêmes références numériques sans suffixe alphabétique ; les éléments analogues, mais différents de ceux du premier mode de réalisation porteront les mêmes références numériques complétées par le suffixe c.
- [0066] La bouteille 100c se compose d'un corps cylindrique 1 de section circulaire dont l'extrémité ou bord inférieure 11 est fermée par un fond emboîté 13 fixé par collage. Le dessus 12 du corps 1 reçoit une tête 2c comprenant une jupe 21c aplatie en forme d'anneau circulaire dont le bord 211c a un décrochement à mi-épaisseur pour coiffer le bord supérieur 12 du corps 1 et s'emboîter dans celui-ci en y étant fixé, par exemple, par collage.
- [0067] La tête 2c se poursuit par un manchon supérieur 22c formant le col C et le goulot G. La partie supérieure 221c du goulot est munie d'un filetage 222c et d'une collerette de retenue 223c.
- [0068] La bouteille 100c se ferme avec une capsule 4 combinée à une bague de garantie 5 qui s'accroche sous la collerette 223c lorsque la capsule 4 est complètement vissée sur le filetage 222c du goulot.
- [0069] Cette bague de garantie 5 se détache de la capsule 4 lorsqu'on commence à la dévisser. Elle peut également être détachée par un trait de coupe circulaire.

- [0070] L'embouchure 31 de la poche souple 3 est collée à plat contre le dessous de l'anneau circulaire 21c qui, ici, remplace l'épaule de la bouteille classique.
- [0071] La bouteille selon le troisième mode de réalisation est une bouteille à dessus plat sans col comme certaines bouteilles métalliques recevant divers liquides allant de l'huile alimentaire à des liquides techniques.
- [0072] Le corps 1 et le fond emboîté 13 sont réalisés, de préférence, en carton à partir d'un tube de carton formant le corps 1 de cette bouteille et d'une pièce emboutie constituant le fond emboîté 13.
- [0073] Le fond emboîté 13 est collé dans le corps 1 de même que la couronne 21c de la tête 2c est collée au bord 12 du corps 1.
- [0074] Les éléments qui composent la tête 2c ainsi que la capsule 4 sont, de préférence, réalisés en polyéthylène ; la poche 3 est réalisée en polyéthylène et le corps 1 et le fond 13 sont en carton.
- [0075] La [Fig.3] dans ses parties A, B, C montre la forme comparée du premier, du second et du troisième mode de réalisation du haut de la bouteille 100a, 100b, 100c.
- [0076] La [Fig.4], dans ses parties A, B, C montre la vue en coupe de la tête des bouteilles à laquelle est fixée la poche souple 3 selon le premier, second et troisième mode de réalisation.
- [0077] En résumé et en conclusion, l'invention a pour objet une bouteille 100
- [0078] en matière recyclable, composée d'une coque rigide recevant une poche souple délimitant le volume étanche de la bouteille, d'un embout fixé à la coque et recevant la capsule, bouteille caractérisée en ce que la coque rigide est formée par un corps 1 et une tête 2, le corps 1 est composé d'un manchon ayant une extrémité inférieure 11 fermée par un fond 13 et une extrémité supérieure 12, la tête 2 est mise en forme d'épaule E, de col C et de goulot G et la poche souple 3 est fixée à la tête elle-même fixée au bord supérieur 12 du corps 1 et le goulot G recevant une capsule 4.
- [0079] Dans cette bouteille, la tête est 2 composée d'une jupe 21 formant l'épaule E solidaire d'un manchon supérieur 22 formant le col C, terminé par le goulot G muni d'un filetage 222 recevant la capsule 4 et le dessous du manchon supérieur 22 formant le col C se prolonge dans la jupe 21 par un manchon intérieur 24 auquel est fixé l'embouchure 31 de la poche souple 3.
- [0080] Suivant une variante, la tête 2b est composée d'une jupe 21b formant l'épaule C et se fixant au corps 1 et d'un manchon supérieur 22b formant le col C et recevant un manchon intérieur 25 muni en partie supérieure d'un filetage 251 pour la capsule 5, le manchon supérieur 22b se poursuivant dans la jupe 21b par un prolongement intérieur 24b pour recevoir l'embouchure 31 de la poche souple 3.
- [0081] Suivant une caractéristique, le manchon supérieur 22b est bordé extérieurement par une collerette 225b et, le manchon intérieur 25 comporte une collerette de butée 252

sous son filetage extérieur 251 pour définir et limiter l'enfoncement du manchon intérieur 25 dans le manchon supérieur 22b.

- [0082] De façon avantageuse, la jupe 21, le manchon supérieur 22 et le prolongement intérieur 24 sont réunis par une couronne de jonction 23.
- [0083] Suivant une autre caractéristique, la tête 2c est formée d'une jupe 21c en forme d'anneau circulaire plat, reliée au manchon supérieur 22c formant directement le goulot muni d'un filetage 222c recevant la capsule 4.
- [0084] Enfin, le corps 1 et le fond 13 le corps 1 sont en carton et la tête 2, la capsule 4 et la bague de garantie 6 sont en polyéthylène.

[0085] NOMENCLATURE DES ELEMENTS PRINCIPAUX

[0086] (Sans les suffixes alphabétiques sauf exception)

- [0087] 100 Bouteille
- [0088] 1 Corps
- [0089] 11 Bord inférieur
- [0090] 12 Bord supérieur
- [0091] 13 Fond emboîté
- [0092] 131 Collerette du fond
- [0093] 2 Tête
- [0094] E Epaule
- [0095] C Col
- [0096] G Goulot
- [0097] 21 Jupe
- [0098] 21c Jupe en forme de couronne circulaire
- [0099] 211 Bord de la jupe
- [0100] 22 Manchon supérieur
- [0101] 221 Partie supérieure
- [0102] 222 Filetage
- [0103] 223 Collerette / collerette de retenue
- [0104] 224 Partie inférieure
- [0105] 225 Collerette supérieure
- [0106] 23 Couronne de jonction
- [0107] 231 Décrochement
- [0108] 24 Prolongement intérieur
- [0109] 25 Manchon intérieur
- [0110] 251 Filetage extérieur
- [0111] 252 Collerette de butée
- [0112] 3 Poche souple
- [0113] 31 Embouchure

- [0114] 4 Capsule
- [0115] 41 Filetage
- [0116] 5 Bague de garantie
- [0117] 51 Colerette d'accrochage

Revendications

- [Revendication 1] Bouteille (100) en matière recyclable, composée d'une coque rigide recevant une poche souple délimitant le volume étanche de la bouteille, bouteille caractérisée en ce que
- A. La coque rigide est formée par un corps (1) et une tête (2), le corps (1) est composé d'un manchon ayant une extrémité inférieure (11) fermée par un fond (13) et une extrémité supérieure (12),
- B. la tête (2) est mise en forme d'épaule (E), de col (C) et de goulot (G) et la poche souple (3) est fixée à la tête elle-même fixée au bord supérieur (12) du corps (1), le goulot (G) recevant une capsule (4).
- [Revendication 2] Bouteille (100) selon la revendication 1, caractérisée en ce que
- la tête (2) est composée d'une jupe (21) formant l'épaule (E) solidaire d'un manchon supérieur (22) formant le col (C), terminé par le goulot (G) muni d'un filetage (222) recevant la capsule (4) et le dessous du manchon supérieur (22) formant le col (C) se prolonge dans la jupe (21) par un prolongement intérieur (24) auquel est fixé l'embouchure (31) de la poche souple (3).
- [Revendication 3] Bouteille (100b) selon la revendication 1, caractérisée en ce que
- la tête (2b) est composée d'une jupe (21b) formant l'épaule (C) et se fixant au corps (1) et d'un manchon supérieur (22b) formant le col (C) et recevant un manchon intérieur (25) muni en partie supérieure d'un filetage (251) pour la capsule (5),
- le manchon supérieur (22b) se poursuivant dans la jupe (21b) par un prolongement intérieur (24b) pour recevoir l'embouchure (31) de la poche souple (3).
- [Revendication 4] Bouteille (100b) selon la revendication 3, caractérisée en ce que
- le manchon supérieur (22b) est bordé extérieurement par une collerette (225b) et,
- le manchon intérieur (25) comporte une collerette de butée (252) sous son filetage extérieur (251) pour définir et limiter l'enfoncement du manchon intérieur (25) dans le manchon supérieur (22b).
- [Revendication 5] Bouteille (100) selon la revendication 1, caractérisée en ce que
- la jupe (21), le manchon supérieur (22) et le prolongement intérieur (24)

sont réunis par une couronne de jonction (23).

[Revendication 6]

Bouteille (100c) selon la revendication 1,

caractérisée en ce que

la tête (2c) est formée d'une jupe (21c) en forme d'anneau circulaire plat, reliée au manchon supérieur (22c) formant directement le goulot muni d'un filetage (222c) recevant la capsule (4).

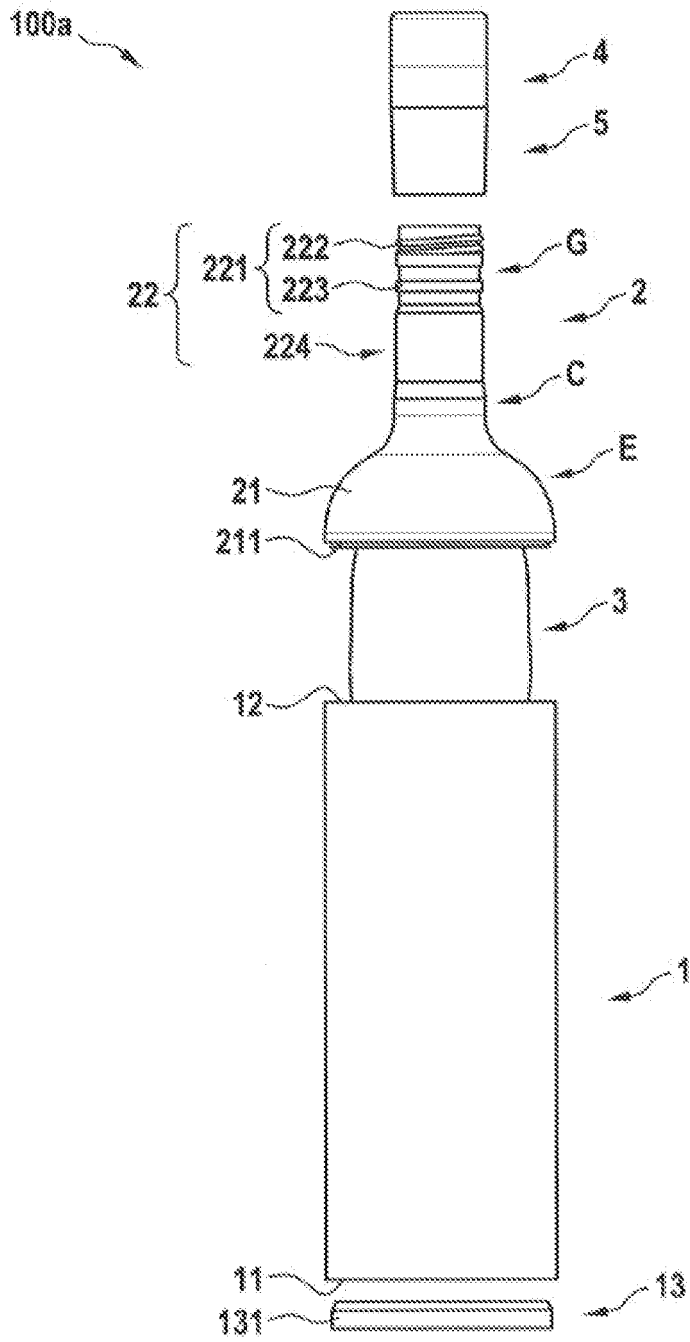
[Revendication 7]

Bouteille (100) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6,

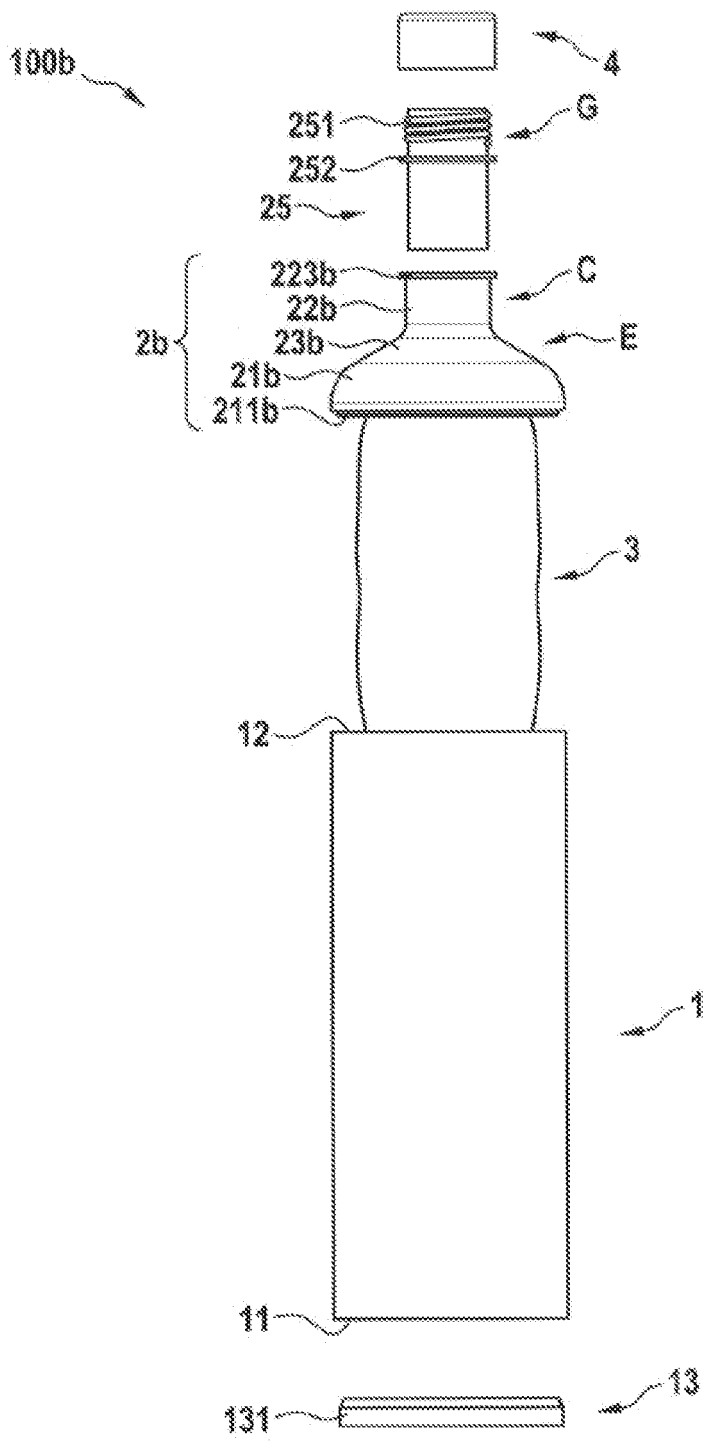
caractérisée en ce que

le corps (1) et le fond (13) sont en carton et la tête (2), la capsule (4) et la bague de garantie (6) sont en polyéthylène.

[Fig. 1A]

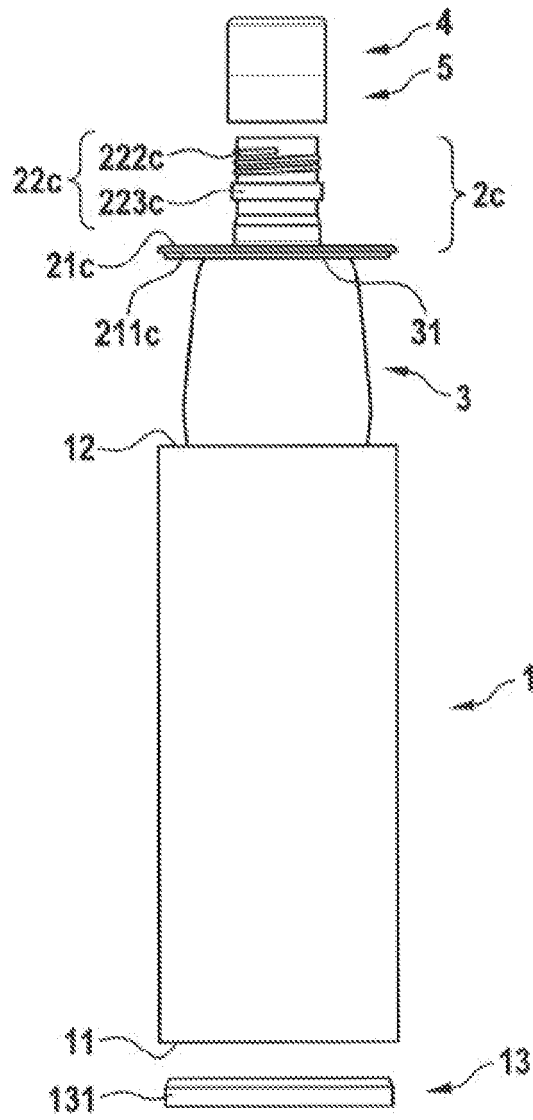


[Fig. 1B]

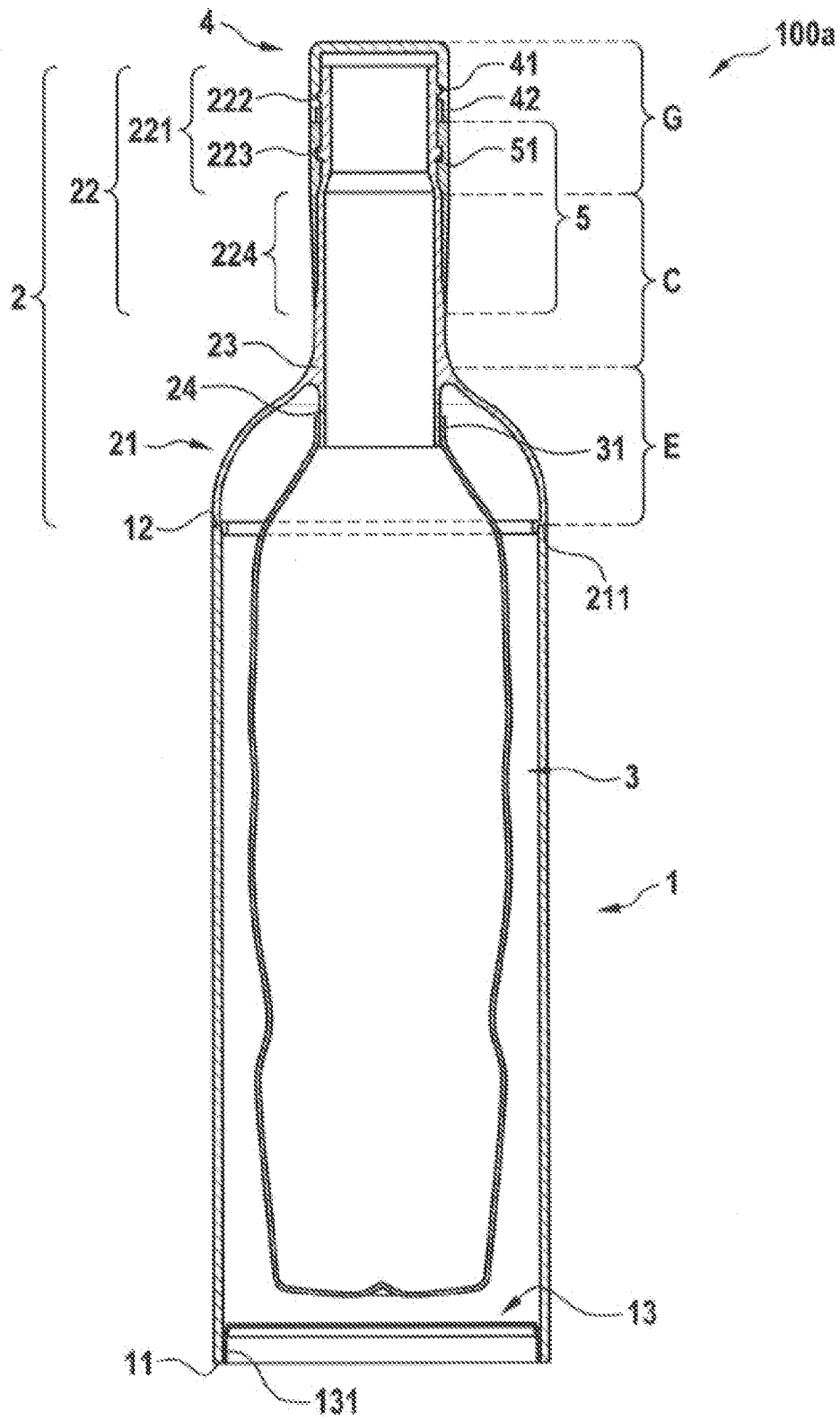


[Fig. 1C]

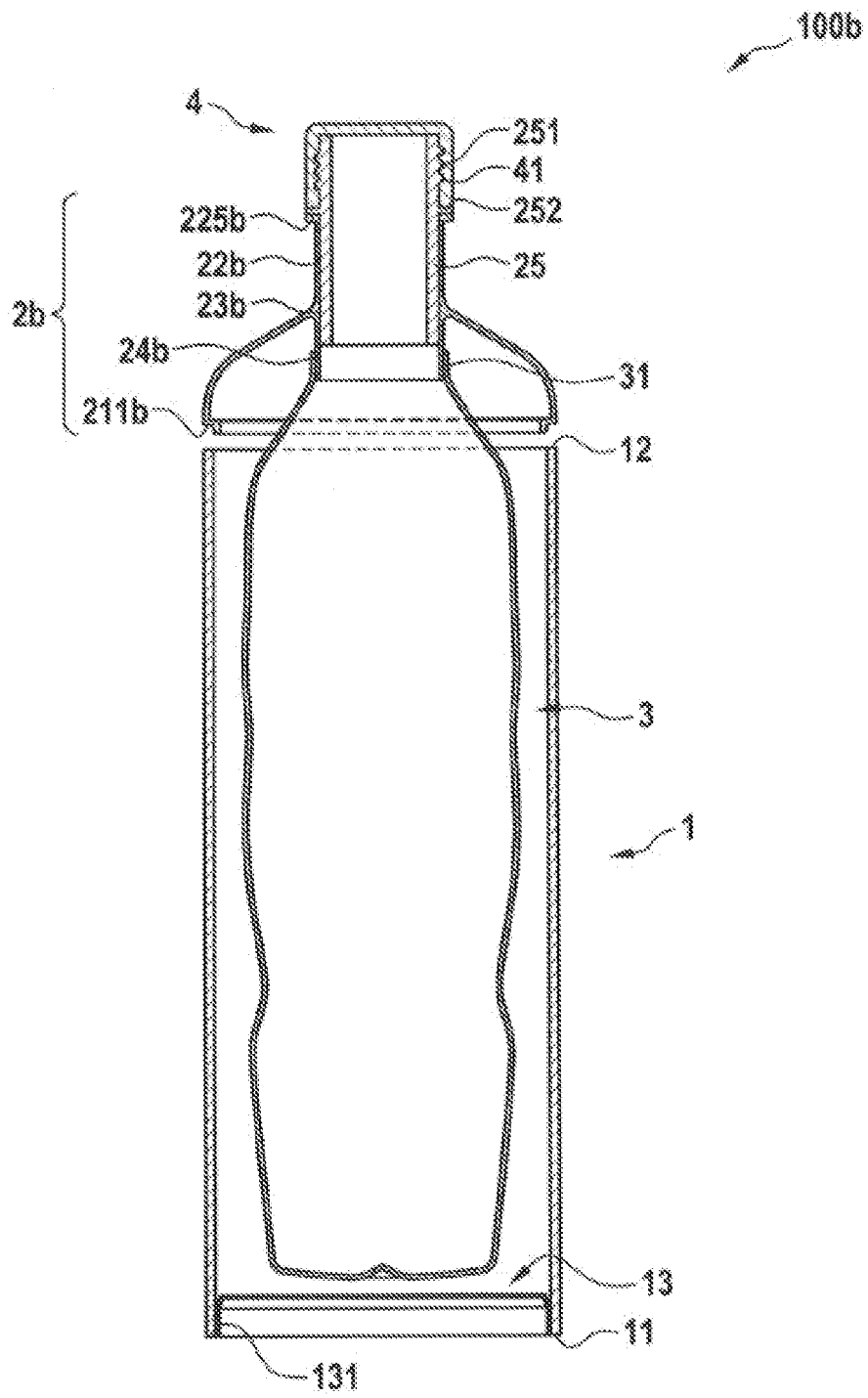
100c



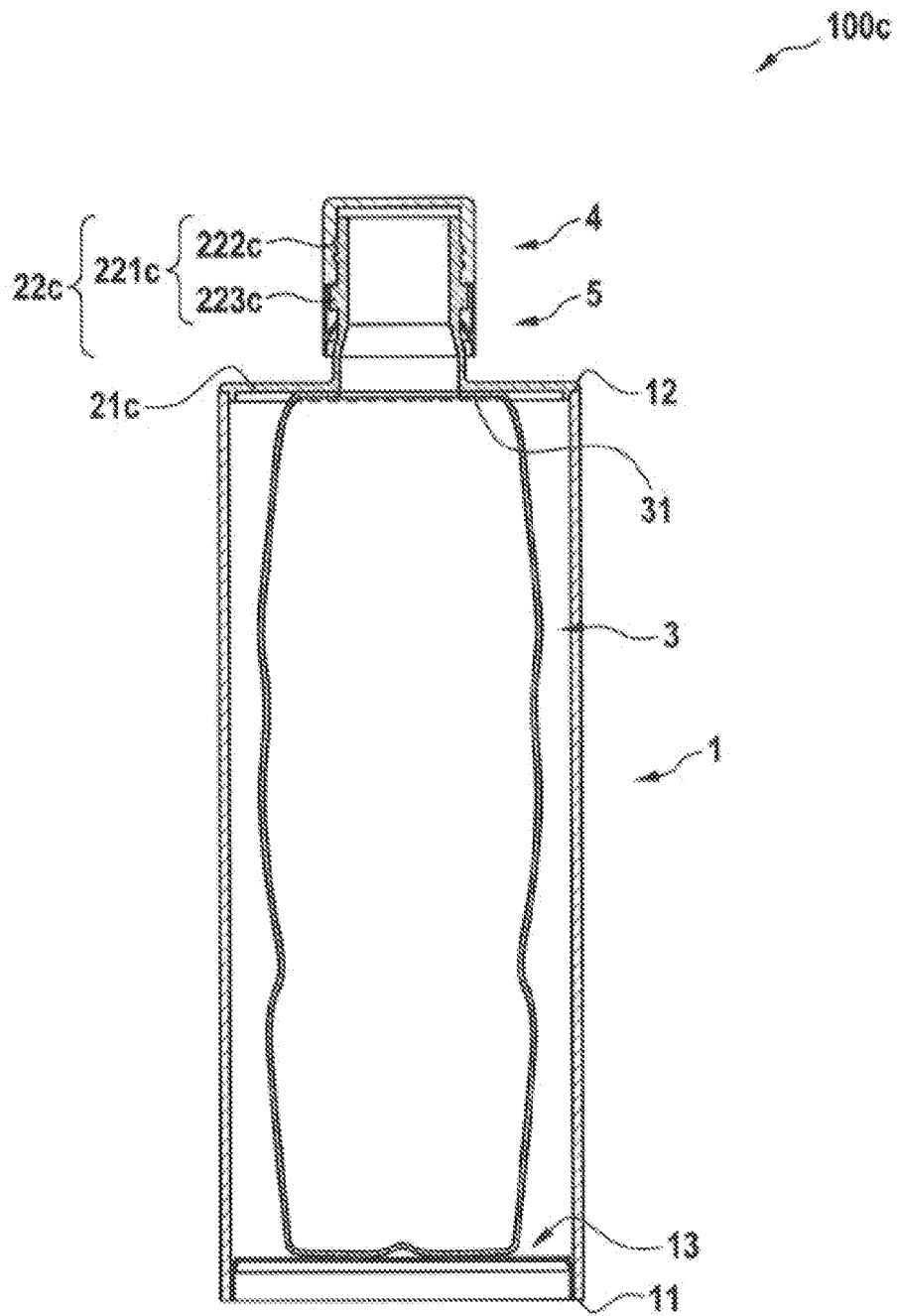
[Fig. 2A]



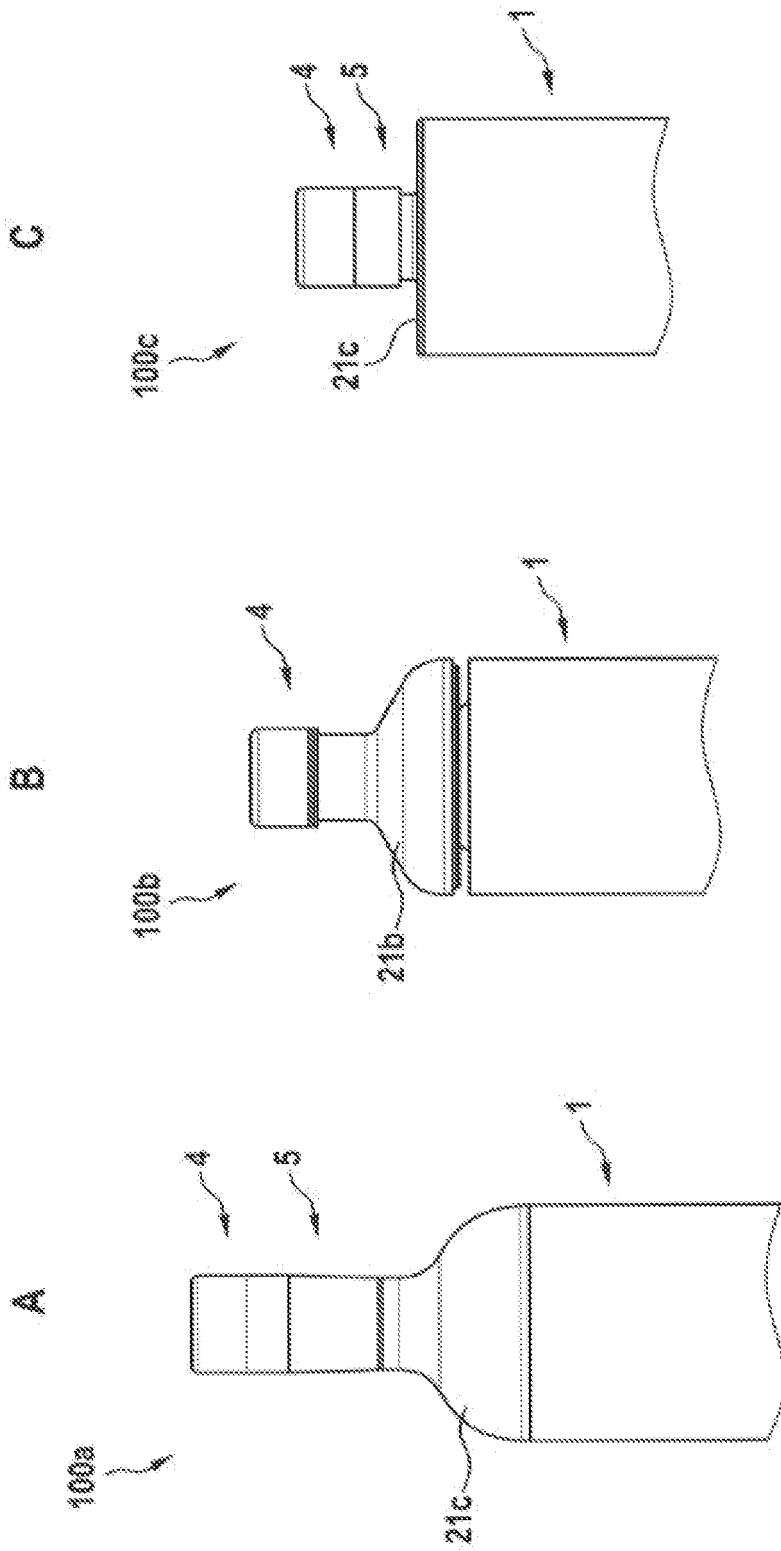
[Fig. 2B]



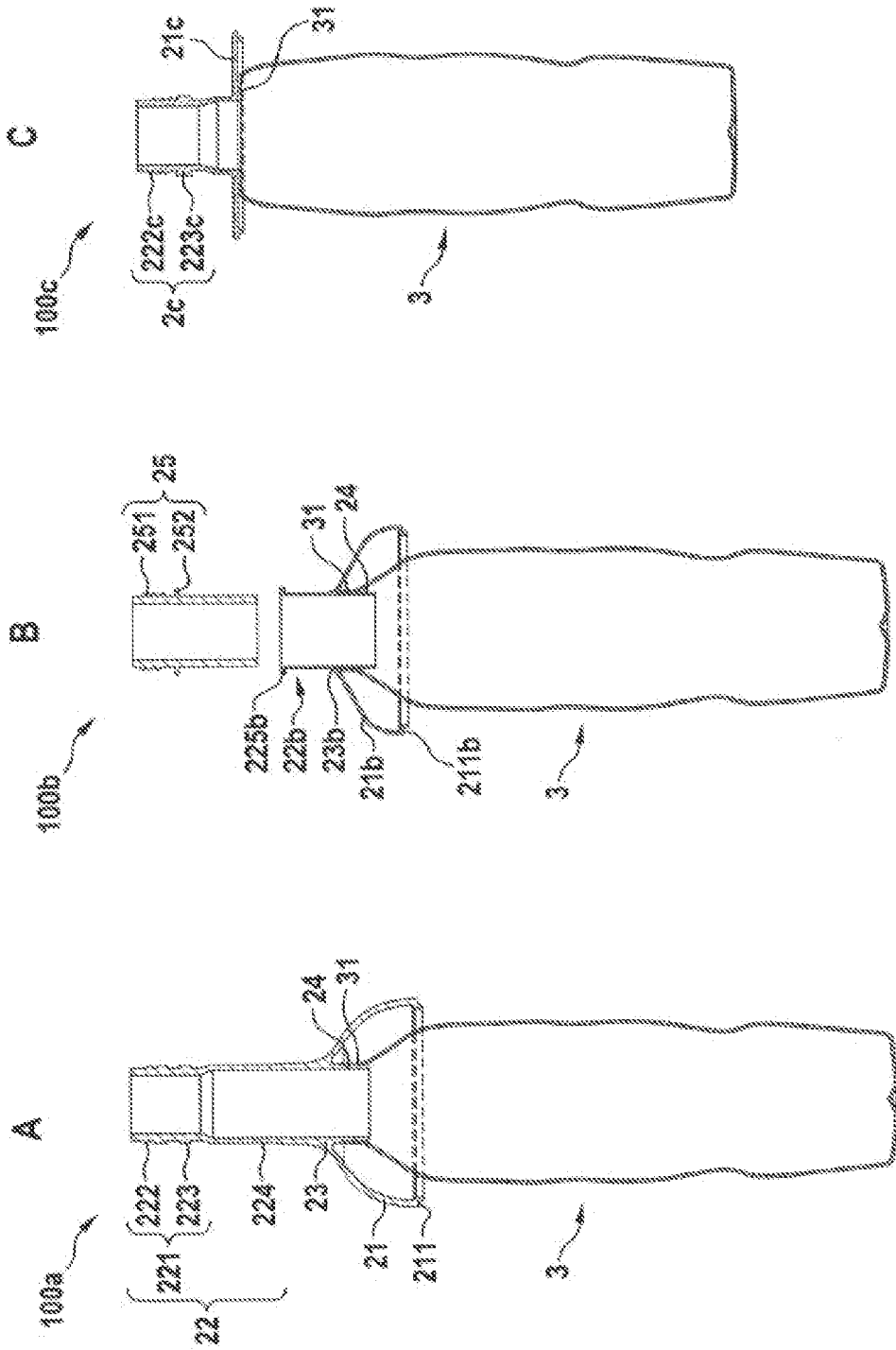
[Fig. 2C]



[Fig. 3]



[Fig. 4]



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 920180
FR 2306095

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	GB 2 606 401 A (DIAGEO GREAT BRITAIN LTD [GB]) 9 novembre 2022 (2022-11-09)	1, 2, 5	B65D 1/02
A	* abrégé; figures 9-11 * * page 7, ligne 17 - ligne 22 * * page 8, ligne 16 - ligne 22 * -----	3, 4, 6, 7	B65D 65/46 B65D 77/04
A	US 3 567 104 A (ARSLANIAN VINCENT ET AL) 2 mars 1971 (1971-03-02) * abrégé; figures 1-3 * -----	1-7	
A	GB 2 524 822 A (BOYS LTD 3 [GB]) 7 octobre 2015 (2015-10-07) * abrégé; figures 1-3 * -----	1-7	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B65D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
1 décembre 2023		Tempels, Marco	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 2306095 FA 920180**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **01-12-2023**
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 2606401	A	09-11-2022	CN 217805785 U	15-11-2022
			GB 2606401 A	09-11-2022
			WO 2022234264 A1	10-11-2022

US 3567104	A	02-03-1971	AUCUN	

GB 2524822	A	07-10-2015	AU 2015242375 A1	06-10-2016
			CL 2016002505 A1	24-03-2017
			DK 3126259 T3	26-11-2018
			EP 3126259 A1	08-02-2017
			EP 3231730 A1	18-10-2017
			EP 3231731 A1	18-10-2017
			ES 2693537 T3	12-12-2018
			GB 2524822 A	07-10-2015
			GB 2538192 A	09-11-2016
			GB 2538429 A	16-11-2016
			PT 3126259 T	15-11-2018
			US 2017015480 A1	19-01-2017
			WO 2015150794 A1	08-10-2015
ZA 201607577 B	25-04-2018			
